

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Partenariat pour l'Emploi
122.59

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 13 DECEMBRE 2019
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / M. GÉRARD GAZAY****OBJET : Thecamp : Approbation d'un avenant portant sur le rééchelonnement du
remboursement de l'avance consentie en 2015.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'économie et l'emploi, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Thecamp est un campus d'ambition internationale, d'innovation et de prospective dédié à la ville de demain. Installé sur le domaine de l'Arbois à Aix-en-Provence, il vise à réunir des talents du monde entier (étudiants, entrepreneurs, dirigeants et managers, experts et mentors) afin de créer un écosystème d'intelligence connectée, d'échanges et de confrontation des idées, un lieu voué à la création et à l'innovation, à l'instar des campus américains qui ont inspiré son fondateur.

Compte-tenu de l'ambition de ce projet, unique en Europe, et de son intérêt pour l'attractivité du territoire, les acteurs publics et privés se sont mobilisés financièrement pour le soutenir.

Ainsi, aux côtés de grands groupes privés tels que ACCOR, VINCI ou encore SODEXO, les collectivités locales et la CCIMP se sont engagés en 2015 à hauteur de 21 M€ sous forme d'avances remboursables, selon le détail suivant : Conseil régional : 5 M€ - Conseil départemental : 5 M€ - Métropole : 10 M€ - CCIMP : 1M€

Les premiers remboursements de ces avances devaient intervenir en janvier 2020.

Thecamp a été inauguré le 28 septembre 2017, date à laquelle a débuté le fonctionnement opérationnel du campus. En deux ans, près de 60 000 "campeurs" ont été accueillis sur le site, dont plus de 2 000 professionnels formés et environ 40 startups accélérées.

Thecamp a ainsi incontestablement réussi son implantation territoriale, en devenant un lieu incontournable pour tout ce qui relève de l'innovation et de la prospective. Bien identifié par le monde économique et les acteurs institutionnels, Thecamp est régulièrement mobilisé sur des projets d'envergure, afin d'apporter sa créativité et son expertise, en sus de son infrastructure originale.

Pour autant, deux écueils majeurs ont impacté le projet et son modèle économique.

Premièrement, la disparition brutale du fondateur a profondément bouleversé la première année de fonctionnement, entraînant un flottement dans la gouvernance et une absence de maîtrise de l'outil, notamment d'un point de vue financier.

Deuxièmement, le foisonnement d'actions, d'offres et de métiers, a brouillé le message, complexifié l'organisation interne et entraîné une explosion des charges de structures, qui ont lourdement pesé sur la rentabilité de l'activité.

Face à ses difficultés, Thecamp, après la nomination d'une nouvelle équipe de gouvernance fin 2018, a pris conscience des enjeux qui caractérisent son modèle de développement.

Des mesures ont été prises afin, d'une part, de rationaliser l'offre de formation, plus centrée sur les contenus et désormais articulée autour de deux grands pôles et, d'autre part, d'actionner une baisse importantes des charges fixes (réduction de personnels, externalisation d'activités, comptabilité analytique par activité,...).

Avec ces mesures, Thecamp prévoit d'atteindre l'équilibre en 2023.

Or, initialement, le projet prévoyait d'atteindre l'équilibre en 2020, date à laquelle devaient intervenir les premiers remboursements étalés sur 5 ans.

Afin de pouvoir faire face à ce décalage, Thecamp a décidé de solliciter ses partenaires.

L'entreprise a d'une part engagé des négociations avec les acteurs privés, en vue de solliciter un nouvel apport financier, tout en se rapprochant des banques pour une levée de fonds.

Elle a d'autre part demandé aux collectivités locales d'accepter un rééchelonnement des remboursements à partir de 2023.

A l'issue de nombreuses réunions de travail et dans le cadre d'une collaboration étroite, la Région, le Département et la Métropole ont considéré que la demande de Thecamp était recevable.

Tout d'abord, le campus est désormais bien implanté sur le territoire et reconnu par l'ensemble des acteurs. Ensuite, la nouvelle équipe dirigeante a réellement pris la mesure d'un tel outil et mis en place une stratégie cohérente de développement. Enfin, sa nouvelle proposition de business plan est cohérente, rationnelle et raisonnable au regard des nouveaux positionnements et choix stratégiques de Thecamp.

Au vu de ces éléments, il est proposé l'approbation d'un avenant à la convention de 2015 afin d'entériner le nouvel échéancier de remboursement. Le texte de cet avenant est le même pour les trois collectivités. Par ailleurs, il intègre les modalités d'un partenariat renforcé qui permette de suivre au plus près le développement du projet.

Sous-réserve d'un vote dans les mêmes conditions par la Région et la Métropole, telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL